



# FOUNDATIONS GLAZES

## *Fiche de donnée de sécurité (FDS)*

Version: 02

Date of Issue: 9 mars 2026

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024 ; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) ; Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies ,11e révision

Cette FDS a été élaborée conformément à la réglementation applicable à la manipulation de matières dans un environnement industriel/professionnel. Les informations présentées dans ce document peuvent ne pas être pertinentes pour l'utilisation par les consommateurs. Les informations de sécurité relatives à l'utilisation par les consommateurs sont fournies sur l'étiquette du produit et à la section 16 de cette FDS.

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: Foundations Glazes

Couleurs du produit: White (FN001), Yellow (FN002), Orange (FN003), Red (FN004), Pink (FN005), Blue (FN006), Green (FN007), Brown (FN008), Black (FN009), Tree Green (FN010), Light Blue (FN011), Lavender (FN012), Light Yellow (FN013), Antique White (FN014), Brick Red (FN015), Harvest Orange (FN016), Purple (FN017), Bright Blue (FN018), Dark Blue (FN019), Medium Green (FN020), Olive Green (FN021), Tan (FN022), Cinnamon (FN023), Gray (FN024), Raspberry Whip (FN025), Glade Green (FN027), Wisteria Purple (FN028), Rich Chocolate (FN029), Corn Flower Blue (FN031), Canton Jade (FN032), Mediterranean Teal (FN033), Big Blue Sky (FN034), Deep Red (FN035), Grape (FN036), Chartreuse (FN037), Sand (FN038), Light Gray (FN039), Pumpkin (FN040), Medium Blue (FN041), Teal Blue (FN042), Bright Jade (FN043), Yellow Orange (FN044), Taupe (FN045), Sage (FN046), Light Pink (FN047), Bright Pink (FN048), Flamingo (FN049), Strawberry (FN051), Tangerine (FN052), Mint (FN053), Pistachio (FN054), Golden Clear (FN201), Yadro (FN202), Dry Champagne (FN203), Mudpuddle Brown (FN204), Saddle Tan (FN205), Orange Slice (FN207), Crystal Coral (FN208), Floral Pink (FN209), Sheer Blue (FN211), Blue Diamond (FN212), Saffire Blue (FN213), Pastel Jade (FN214), Sea Glass (FN216), Sooty Gray (FN220), Milk Glass (FN221), Poppy (FN230), Clearly Jade (FN231), Marshmallow White (FN301), Ivory Cream (FN302), Black Velvet (FN304), Sun Yellow (FN232), Ruby Red (FN233), Royal Purple (FN234), Celadon (FN235), Miami Pink (FN236), Light Turquoise (FN237), Royal Blue (FN238), Spiced Cream (FN239), Pumpkin Orange (FN240), Bubble Gum (FN055), Heather (FN056), Periwinkle (FN057), Green Apple (FN058), Cashmere (FN059), Mushroom (FN060), Amethyst (FN100), Ivory Speck (FN061)

Dimensions du produit: 4 oz, 16 oz, 128 oz

Autres moyens d'identification : Aucun connu

Description du produit: Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées à l'aide d'un pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure.

#### 1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.



### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Coloramics, LLC, DBA Mayco Colors  
4077 Weaver Court South  
Hilliard, OH 43026 USA  
Téléphone de travail: +1 614-675-2020  
Email: [info@maycocolors.com](mailto:info@maycocolors.com)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Emergency Telephone: National Poison Control: 1-800-222-1222  
Transportation Emergencies: CHEMTREC: 1-800-424-9300

## Section 2 – Identification des Dangers

### 2.1. Classification

Classifié selon: Norme OSHA de communication des dangers 29 CFR 1910.1200(g) Rév. 2024; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux); le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 11e révision:

| Santé       | Physique    |
|-------------|-------------|
| Non classés | Non classés |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun requis  
Mention d'avertissement: Aucun requis  
Mention de danger: Aucun requis  
Conseils de prudence: Aucun requis  
Informations supplémentaires sur les risques: Aucun requis

### 2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique       | N° CAS     | N° CE     | % Concentration en Poids <sup>a</sup> | Dangers SGH                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|------------|-----------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pyrithione de zinc | 13463-41-7 | 236-671-3 | jusqu'à 0.014%                        | H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ;<br>H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ;<br>H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ;<br>H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ;<br>H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ;<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) |
| Oxyde de zinc      | 1314-13-2  | 215-222-5 | jusqu'à 1.22%                         | H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ;<br>H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ;<br>H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1)                                                                                                                                                                                                              |

|                    |            |           |               |                                                                                                                                                       |
|--------------------|------------|-----------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Silice cristalline | 14808-60-7 | 238-878-4 | jusqu'à 1.94% | H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation)<br>; H372 : Toxicité pour certains organes cibles<br>(exposition répétée, Catégorie 1, les poumons) |
|--------------------|------------|-----------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

<sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour toutes les couleurs, plutôt que par couleur.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Il convient de noter que le produit peut contenir de la silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçage liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

**Inhalation:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

**Ingestion:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les vapeurs ou les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

**Procédures d'urgence:** Évacuer le personnel vers des zones sûres.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur prévu à cet effet pour le recyclage et/ou l'élimination. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Évitez de générer de la poussière.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle :** Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

| Nom chimique         | N° CAS     | ACGIH TLV TWA                        | OSHA PEL TWA           | NIOSH REL TWA          |
|----------------------|------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Oxyde de zinc        | 1314-13-2  | 2 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>     | 5 mg/m <sup>3</sup>    | 5 mg/m <sup>3</sup>    |
| Silice cristalline   | 14808-60-7 | 0.025 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup> | 0.05 mg/m <sup>3</sup> | 0.05 mg/m <sup>3</sup> |
| N/A – Non applicable |            | <sup>a</sup>                         | Particules respirables |                        |

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Respiratoires</b>                            | Dans des conditions normales d'utilisation (application au pinceau), un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Ne pas pulvériser sans équipement de protection individuelle. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. |
| <b>Yeux et du visage:</b>                       | S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Mains:</b>                                   | Appliquez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Du corps:</b>                                | Ne portez pas de bagues, montres ou autres accessoires similaires qui pourraient coincer le matériau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Dangers thermiques:</b>                      | Aucun connu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Contrôles d'exposition environnementale:</b> | Indisponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Mesures d'hygiène :</b>                      | Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Keep work area neat and container tightly closed when not in use. Wash hands after handling / before eating, drinking or smoking. pas manger, boire ou fumer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|                                                                                |                                                       |                                                                                         |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Apparence:</b><br><b>État physique:</b><br><b>Couleur:</b><br><b>Odeur:</b> | Liquide<br>Voir <b>Section 1.1</b><br>Pas disponibles | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b><br><b>Température d'auto-inflammation:</b> | Pas disponibles<br>Pas disponibles |
| <b>pH (tel que fourni):</b>                                                    | 8 - 9                                                 | <b>Température de décomposition:</b>                                                    | Pas disponibles                    |
| <b>Point de fusion/congélation:</b>                                            | Pas disponibles                                       | <b>Viscosité dynamique:</b>                                                             | Pas disponibles                    |
| <b>Point/plage d'ébullition:</b>                                               | Pas disponibles                                       | <b>Poids moléculaire:</b>                                                               | Pas disponibles                    |
| <b>Point d'éclair:</b>                                                         | Non applicable                                        | <b>Goût:</b>                                                                            | Pas disponibles                    |
| <b>Taux d'évaporation:</b>                                                     | Pas disponibles                                       | <b>Propriétés explosives:</b>                                                           | Pas disponibles                    |
| <b>Inflammabilité:</b>                                                         | Pas disponibles                                       | <b>Propriétés oxydantes:</b>                                                            | Pas disponibles                    |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'explosivité:</b>                          | Pas disponibles                                       | <b>Tension superficielle:</b>                                                           | Pas disponibles                    |
| <b>Pression de vapeur:</b>                                                     | Pas disponibles                                       | <b>Composant volatile:</b>                                                              | Pas disponibles                    |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>                                                  | Pas disponibles                                       | <b>Groupe de gaz:</b>                                                                   | Pas disponibles                    |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1):</b>                                            | Pas disponibles                                       | <b>pH (en solution):</b>                                                                | Pas disponibles                    |
| <b>Densité spécifique (Eau = 1):</b>                                           | Pas disponibles                                       | <b>COV:</b>                                                                             | Pas disponibles                    |
| <b>Densité relative:</b>                                                       | Pas disponibles                                       | <b>Plage de taille des particules:</b>                                                  | Pas disponibles                    |

### 9.2 Other information

- Aucune autre donnée disponible.

## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Aucun connu.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des vapeurs ou des fumées irritantes peuvent se former si le produit est exposé au feu.

## Section 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

**Signes et symptômes potentiels:** Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité orale aiguë:</b>                         | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles issues d'études chez l'animal et chez l'homme. L'ETA orale pour l'ensemble du produit est > 5000 mg/kg.                                                                                                                                             |
| <b>Toxicité cutanée aiguë:</b>                       | Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Toxicité aiguë par inhalation:</b>                | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur son utilisation chez l'animal et chez l'homme, ainsi que d'après sa nature/forme physique (c'est-à-dire un vernis liquide). L'ETA par inhalation pour l'ensemble du produit est > 20 mg/L (vapeurs).                                   |
| <b>Corrosion/irritation de la peau:</b>              | Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas des irritants cutanés d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:</b> | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (Catégorie 1). La classification du produit n'est pas justifiée pour les effets sur les yeux sur la base de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après les études disponibles sur l'homme et/ou l'animal. |



**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Mutagénicité:**

Les ingrédients présents à plus de >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

**Cancérogénicité:**

La silice cristalline (particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) a été classée comme cancérogène (catégorie 1). La silice cristalline est également répertoriée comme cancérogène par le CIRC (groupe 1), le NTP et l'ACGIH. La classification du produit comme cancérogène n'est pas justifiée sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide). Il a été supposé que le vernis ne serait pas poncé après avoir été cuit dans le four. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.

**Toxicité pour la reproduction:**

La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité pour la reproduction étant donné la concentration de la pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):**

L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration d'oxyde de zinc dans le produit et de l'examen des données disponibles. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour des organes cibles spécifiques (exposition unique) d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)**

La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la concentration de la pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour certains organes cibles (exposition répétée) d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Danger par aspiration:**

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risques d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

**Les références:**

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. REACH (Base de données des substances enregistrées).

<https://chem.echa.europa.eu/>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, NC : Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

## Section 12 – – Connées Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Les risques environnementaux ne relèvent pas du champ d'application de l'OSHA/WHMIS, par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique chronique et/ou aiguë n'est pas obligatoire. Sur la base des critères énoncés dans la 11e révision du SGH, le produit est classé pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 2) et chronique (catégorie 3). La classification de toxicité aquatique s'applique uniquement aux couleurs, Brown (FN008), Brick Red (FN015), Cinnamon (FN023), Rich Chocolate (FN029), Yadro (FN202), Mudpuddle Brown (FN204), Saddle Tan (FN205), Marshmallow White (FN301), Ivory Cream (FN302), Black Velvet (FN304), et Mushroom (FN060).

| Nom chimique                     | N° CAS     | Espèces                         | Valeur                                                                                                              |
|----------------------------------|------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pyrrithione de zinc <sup>a</sup> | 13463-41-7 | <i>Daphnia magna</i>            | EC <sub>50</sub> (48h): 8.2 µg/L                                                                                    |
|                                  |            | <i>Americamysis bahia</i>       | EC <sub>50</sub> (96h): 6.3 µg/L                                                                                    |
|                                  |            | <i>Navicula pelliculosa</i>     | NOEC (120h) = 2.4 µg/L<br>ErC <sub>50</sub> (120h) = 4.1 µg/L<br>EbC <sub>50</sub> (120h) = 3.0 µg/L                |
|                                  |            | <i>Skeletonema costatum</i>     | EC <sub>50</sub> = 1.3 µg/L<br>NOEC = 0.46 µg/L                                                                     |
| Oxyde de zinc                    | 1314-13-2  | <i>Raphidocelis Subcapitata</i> | ERV (acute): pH 6.08: 308 µg Zn/L<br>pH 8.0: 41 µg Zn/L<br>ERV (chronic): pH 6.0: 118 µg Zn/L<br>pH 8.0: 11 µg Zn/L |

<sup>a</sup> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) est une substance métallique/inorganique. Les substances inorganiques ne font pas l'objet de tests.
- Le pyrrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Le zinc est un élément essentiel qui est activement régulé par les organismes, de sorte que la bioaccumulation n'est pas considérée comme pertinente pour toutes les substances inorganiques à base de zinc. Cependant, il a été démontré que les nanoparticules d'oxyde de zinc se bioaccumulent dans le milieu aquatique.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

### 12.4 Mobilité dans le sol

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a une valeur médiane de logKp de 3.24 L/kg (sur la base des résultats expérimentaux obtenus pour 498 sols représentatifs).
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) est une substance métallique/inorganique. L'évaluation PBT et vPvB ne s'applique pas.
- La pyrrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) n'est pas considérée comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

#### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://chem.echa.europa.eu/>



## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparer les déchets pour l'élimination:** Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

**Emballage contaminé:** L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

## Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit est réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

|                                                                                  |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 14.1 Numéro NU                                                                   | Non réglementé       |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies                                          | Non réglementé       |
| 14.3 Classe de danger pour le transport:                                         | Non réglementé       |
| 14.4 Groupe d'emballage                                                          | Non réglementé       |
| 14.5 Dangers environnementaux                                                    | Aucune               |
| 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur                                | Aucune               |
| 14.7 Le transport maritime en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code | N'est pas applicable |

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### États-Unis

##### **Règlements fédéraux :**

**Loi de 1980 sur la réaction et la responsabilité en matière d'environnement (CERCLA) :** Aucun ingrédient de ce produit présent à plus de 0,1 % n'est soumis à déclaration en vertu de la loi CERCLA.

**Loi sur l'eau propre (CWA) :** Les composés de chrome, de cadmium et de zinc sont répertoriés par la CWA comme polluants toxiques. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit n'est répertorié comme polluant toxique.

**Loi sur l'air pur (CAA) :** Aucun autre ingrédient de ce produit n'est répertorié par la CAA.

##### **Informations sur le titre III de la loi d'amendement et de réautorisation du Superfund (SARA) :**

**Composants SARA 302 :** Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration du S.302.

**Notification de rejet d'urgence SARA 304 :** Aucun autre ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.304.

**Dangers SARA 311/312 :** Aucun ingrédient de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.311/312.

**Corposants SARA 313 :** Le 2,3,7,8 TCDD [répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)] (n° CAS 1746-01-6), les composés du zinc, les composés du chrome, les composés du cadmium, le cobalt, le plomb, le mercure et le sulfure de sélénium sont soumis aux obligations de déclaration de la loi S.313. Aucun autre ingrédient contenu dans ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration de la loi S.313.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) :** Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire non confidentiel de la TSCA ou sont exemptés.

### **Réglementations nationales :**

**Liste de la proposition 65 de Californie :** L'acide nitrilotriacétique (n° CAS 139-13-9), le méthanol (n° CAS 67-56-1), le 2,3,7,8 TCDD [répertorié sous le nom de 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)] (n° CAS 1746 01 6), le plomb (répertorié sous le nom de plomb / plomb et composés du plomb), le cadmium (répertorié sous le nom de cadmium / cadmium et composés du cadmium), le chrome VI [répertorié sous le nom de chrome (composés hexavalents)], le plomb (répertorié sous le nom de plomb / plomb et composés du plomb), le mercure (répertorié sous le nom de mercure et composés du mercure), et le sulfure de sélénium sont répertoriés dans la Proposition 65. Une évaluation préliminaire indique que les niveaux de ces substances chimiques dans le produit ne justifient pas d'avertissements au titre de la proposition 65 de Californie. La silice cristalline [répertoriée sous le nom de silice cristalline (particules en suspension dans l'air de taille respirable)] (n° CAS 14808-60-7) et le dioxyde de titane (particules en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) figurent sur la liste de la Proposition 65. Compte tenu de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par ce produit. Par conséquent, les formes répertoriées de silice cristalline et de dioxyde de titane ne sont pas pertinentes pour le produit. Le cobalt (répertorié sous le nom d'oxyde de cobalt (II) et de poudre métallique de cobalt) et le nickel (répertorié sous le nom de composés de nickel) figurent sur la liste de la proposition 65 de Californie en tant que substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérigènes. Les avertissements prévus par la proposition 65 de Californie pour le cobalt et le nickel ne sont pas justifiés compte tenu de la nature/forme physique du produit (c'est-à-dire un vernis liquide). Aucun autre composant de ce produit ne figure sur la liste Proposition 65.

**Liste des substances dangereuses du New Jersey :** L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2), la silice cristalline (répertoriée sous le nom de silice, quartz) (n° CAS 14808-60-7), le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7), le kaolin (n° CAS 1332-58-7), le calcaire (répertorié sous le nom de carbonate de calcium) (n° CAS 1317-65-3), le dioxyde d'étain [répertorié comme oxyde d'étain (IV)] (n° CAS 18282-10-5), le méthanol (n° CAS 67 56-1), l'acide nitrilotriacétique (n° CAS 139-13-9), l'oxyde de chrome (III) (répertorié comme oxyde de chrome) (n° CAS 1308-38-9), 2,3,7,8 TCDD [répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine (TCDD)] (n° CAS 1746 01 6), le cobalt (répertorié comme composés de cobalt), le plomb, le cadmium, le sulfure de sélénium, l'arsenic, le chrome VI [répertorié comme composés de chrome VI], le mercure et le nickel figurent sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information. Aucun autre ingrédient ne figure sur la liste des substances dangereuses soumises à l'obligation d'information.

### **Canada**

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDL :** Tous les ingrédients figurent sur la DSL, la DNSL ou sont exemptés.

### **Internationale:**

**CIRC:** La silice cristalline (répertoriée sous le nom de poussière de silice cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite) (n° CAS 14808-60-7), l'arsenic (répertorié sous le nom d'arsenic et de composés inorganiques de l'arsenic), le chrome VI [composés du chrome (VI)], cadmium (répertorié comme cadmium et composés du cadmium), nickel (répertorié comme composés du nickel) et 2,3,7,8 TCDD (répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxine) (n° CAS 1746-01-6) sont classés dans le groupe 1, cancérigènes pour l'homme. L'acide nitrilotriacétique (n° CAS 139-13-9), le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et le plomb sont classés dans le groupe 2B, potentiellement cancérigènes pour l'homme. L'hématite (n° CAS 1317-60-8), le mercure (répertorié comme mercure et composés inorganiques du mercure) et le cobalt [répertorié comme composés du cobalt (II)] sont classés dans le groupe 3, non classables quant à leur cancérogénicité pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en matière de cancérogénicité.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Aucun disponible pour les ingrédients de ce produit.

## Section 16 – Autres Informations

### Informations destinées aux consommateurs :

Mayco Colors est membre de l'Art and Creative Materials Institute, Inc (ACMI), une organisation professionnelle basée aux États-Unis qui se concentre sur la sécurité des matériaux artistiques. Le label ACMI est un programme de certification largement reconnu aux États-Unis.

Label de l'Art and Creative Materials Institute, Inc (ACMI) : Ce produit porte le label **AP (Produit approuvé)**.



Le label AP identifie les matériaux artistiques qui sont sûrs et certifiés par une évaluation toxicologique réalisée par un expert médical comme ne contenant aucune substance en quantité suffisante pour être toxique ou nocive pour les êtres humains, y compris les enfants, ou pour causer des problèmes de santé aigus ou chroniques. Les enfants de sixième année et moins, ainsi que les adultes qui ne sont pas en mesure de lire et de comprendre les étiquettes de sécurité, ne doivent utiliser que des matériaux non toxiques. Le sceau AP garantit que les produits sont non toxiques lorsqu'ils sont utilisés conformément à leur destination par de jeunes enfants, des personnes handicapées physiques ou mentales et toute personne incapable de lire ou de comprendre les étiquettes de sécurité figurant sur les emballages des produits.

### Étiquetage des produits de consommation conformément à la loi américaine sur l'étiquetage des matériaux artistiques dangereux, ASTM-4236.

Avertissements relatifs aux risques pour la santé ne sont pas requis.  
Ne pas vaporiser sans équipement de protection individuelle.

### Autres informations sur les ingrédients :

La formule ne contient pas de latex, de lait, d'œufs, de poisson, de crustacés, de noix, d'arachides, de blé, de soja ni de sésame.

### Liste des acronymes et abréviations:

|                                                                                  |                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux        | MARPOL : Pollution maritime                                                             |
| AP : Produit approuvé                                                            | Facteur M : facteur multiplicateur                                                      |
| CAA : Loi sur l'air pur                                                          | N/A : Non applicable                                                                    |
| CAS : Numéro du Chemical Abstract Service                                        | NDSL: Liste des substances non domestiques                                              |
| CE : Commission Européenne                                                       | NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail                        |
| CE <sub>50</sub> : Concentration efficace médiane                                | NTP: Programme national de toxicologie                                                  |
| CERCLA : Loi sur la réponse environnementale globale et la responsabilité civile | NU: Nations Unies                                                                       |
| CFR : Code des règlements fédéraux                                               | OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail                           |
| CIRC : Centre international de recherche sur le cancer                           | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                              |
| COV : Composé organique volatil                                                  | PEL: Niveau d'exposition admissible                                                     |
| CSEO : concentration sans effet observé                                          | REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses       |
| CWA : Loi sur la qualité de l'eau                                                | REL: Niveau d'exposition recommandé                                                     |
| DSL : Liste intérieure des substances                                            | SARA : Loi sur la modification et la reconduction du Superfund                          |
| ECHA: Agence européenne des produits chimiques                                   | SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| EPI: Équipements de protection individuelle                                      | SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail         |
| ERV : Valeur de référence écotoxique                                             | TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques                                      |
| ETA: Estimation de la toxicité aiguë                                             | TLV: Valeur limite d'exposition                                                         |
| FDS: Fiche De Donnée De Sécurité                                                 | TWA: Moyenne pondérée dans le temps                                                     |
| IBC : conteneur international pour vrac chimique                                 | vPvB: Très persistant, très bioaccumulable                                              |

**Les références:**

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2026. Base de données des substances enregistrées (REACH).  
<https://chem.echa.europa.eu/>  
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2025. Agents classés par les Monographies du CIRC,  
<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>  
NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC: Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique.  
<https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

**Remarquer:**

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une première révision de la fiche de données de sécurité.

**Date de création:** 9 mars 2026